



Temps pour réaliser une succession.

Par **Starlight**, le **01/07/2014** à **13:45**

Bonjour,

J'ai été nommé comme principal héritier d'un ami de la famille décédé en 2010. Le notaire s'occupant de la succession nous a confié qu'il ne pouvait procéder à la succession sans le consentement d'un héritier par le sang. Comme il n'avait pas d'enfant, il fallait trouver un membre de la famille plus éloigné à l'aide d'un généalogiste. Après des mois de recherche, le notaire a trouvé un membre de la famille éloigné habitant en province (le notaire et moi-même sommes en région Parisienne). Et maintenant, le notaire nous dit qu'il ne peut toujours pas procéder à la succession tant qu'il n'aura pas la signature de cette personne. Le notaire attend que cette personne passe en région parisienne pour signer les papiers. Cependant, il s'agit d'une personne très âgée, qui n'est même pas dans la succession. J'ai bien peur qu'elle ne vienne jamais en région parisienne.

Bref, Après 4 années, je trouve que c'est un peu long. N'y connaissant rien en droit, je me demande si il n'y a pas un moyen d'accélérer les choses.

Avez vous des conseils.

Par avance merci.